



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 16/06/2016

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. PAILLET
M. ORLIANGES

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUN (CGT)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BONNEAU (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Depuis maintenant plusieurs mois, les salariés de ce pays, soutenus par plusieurs organisations syndicales dont Force Ouvrière, manifestent, y compris par la grève, leur rejet du projet de Loi Travail très largement inspiré des thèses du patronat. Le syndicat FO-DGFIP s'inscrit pleinement dans ce combat considérant qu'il est celui de tous les salariés du privé comme du public. Ce projet, s'il était mis en œuvre, légitimerait le dumping social entre les entreprises du simple fait de son article 2 qui, en inversant la hiérarchie des normes, permettrait des accords d'entreprise moins disant que les accords de branches. Non seulement, il ne créera aucun emploi mais il détériorera les conditions de rémunérations et de travail des salariés.

Dans la fonction publique, les attaques ne sont pas moindres : le lien entre loi travail et la casse des statuts est évident. Au-delà de la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) contre l'avis d'organisations syndicales représentant plus de la majorité des fonctionnaires, le gouvernement a commandé un rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique. Les préconisations de ce rapport constituent pour beaucoup de nouvelles attaques contre les fonctionnaires et apparaissent surtout destinés à pallier la pénurie d'emplois.

A la DGFIP, le Directeur Général, à l'instar du Premier Ministre, privilégie le passage en force en érigeant en « Lignes directrices » ce qui était jusqu'alors présenté comme des pistes de réflexions. FO-DGFIP, comme la majorité des organisations syndicales, y est opposé. L'ensemble de ces lignes constitue à la fois une provocation et un plan de liquidation des services de la DGFIP. Les suppressions d'emplois y sont présentées comme inéluctables tout comme la diminution constante des moyens budgétaires. Il n'y aurait donc plus d'autre solution que de regrouper, simplifier et restructurer à tout va : fusions et suppressions de Trésoreries, SIP, SIE, visa en mode industriel des mandats et des titres de recettes dans les centres de services communs, régionalisation de la programmation du contrôle fiscal, de

l'expertise domaniale, numérique et centre de contact en lieu et place du service de proximité et prélèvement à la source.

Loi Travail, PPCR, RIFSEEP, réformes structurelles à la DGFIP, relèvent d'une logique identique d'austérité budgétaire, d'autoritarisme social et de tentative de mise à mort du service public.

Dans ce contexte, FO-DGFIP continue de revendiquer :

- la défense du service public et du statut ;*
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP ;*
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. »*

1) Approbation des PV des 5 et 14 avril 2016 :

Les PV sont approuvés sous réserve d'une modification du PV du 5/04.

2) Bilan de la formation professionnelle 2015 :

Au sein de la DDFiP, les formations locales ont été animées par 22 agents en poste dans les différentes structures du département.

9 stagiaires en scolarité dans les établissements de l'ENFiP ont été accueillis dans nos structures départementales.

Les agents ont bénéficié de 1113 jours de formation, soit une moyenne annuelle globale de 4,25 jours par agent, sachant que 76 % de nos collègues ont réellement suivi une formation (contre 88 % en 2014).

3) Perspectives sur le plan local de formation 2016 (pour avis) :

Le plan local de la formation prévoit 39 formations sachant que comme chaque année certaines risquent d'être annulées. A ce jour, seulement 15 formations sont assurées en présentiel par des collègues et 17 sont des e-formations.

Nous considérons que l'e-formation ne doit être qu'un complément à la formation technique en présentiel, et non une solution à bas coût comme cherche à la développer notre Direction Générale. De plus, beaucoup de collègues ont le sentiment de perdre en technicité. L'évolution incessante de nos métiers nécessiterait plus de formations techniques.

Pour ces raisons, nous avons voté contre ce plan de formation (la CGT a également voté contre, Solidaires s'est abstenu).

4) Protocole du pilotage fonctionnel de la BCR par la DIRCOFI :

Par circulaire du 23/11/2015, il a été décidé de confier à l'ensemble des DIRCOFI le pilotage des Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR) implantées dans leur ressort territorial.

Pour le Cantal, il s'agira d'un pilotage fonctionnel qui n'entraînera aucun transfert d'agents vers la Direction spécialisée. Les objectifs de programmation et les axes de recherche locaux et nationaux sur lesquels travaillera la BCR seront fixés conjointement par la DDFiP et la DIRCOFI.

Bien que M. Moriceau cherche à conserver au sein de notre département cette structure, nous sommes bien conscients qu'à terme la BCR mais aussi la BDV ne dépendront plus de la Direction locale.

5) Le bilan de l'activité du conciliateur 2015 :

M. Paillet a été nommé conciliateur fiscal départemental en mai 2015.

L'année dernière 76 affaires ont été reçues contre 77 en 2014.

L'IR représente 30 % des saisines, la TH 29 % et la TF 25 %.

La typologie des demandes fait ressortir une légère augmentation des demandes contentieuses (33 % contre 26 en 2014), le gracieux représentant la majorité des demandes (61%).

Le taux de décision prononcée favorable ou partiellement favorable à l'usager est de 41 %.

8 % des décisions sont contraires à l'avis initial.

Enfin, le délai moyen de traitement est de 12,5 jours.

6) Recrutement d'un apprenti :

En 2015, la DGFIP a accueilli 190 apprentis.

Pour 2016, il est envisagé d'accueillir 294 nouveaux apprentis, dont 42 en situation de handicap.

Pour le Cantal, 1 apprenti, qui devrait suivre un BTS Comptabilité en alternance via le GRETA, sera recruté (dans l'attente de la finalisation du dossier). Il exercera son apprentissage à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue à compter de septembre prochain pour une durée de 2 ans.

7) Le Tableau de Bord de Veille Sociale 2015 :

4020 jours d'arrêts maladie ont été décomptés en 2015 dans le département, chiffre en constante et forte augmentation (1785 en 2013 et 3040 en 2014). M. Paillet explique cette augmentation par la suppression du jour de carence, ce qui nous paraît un raccourci rapide. Autre indicateur, le nombre de jours de congés annuels mis en CET est de 924, chiffre stable par rapport en 2014.

Il est à noter que pour le département 77,5 jours de congés n'ont pas été pris.

Le nombre d'emplois non pourvus est de 6 en 2015 contre 2 en 2014.

Ces éléments inquiétants confirment la détérioration progressive des conditions de travail dans nos services.

8) Le Bilan risque et audit 2015 :

Après un bilan chiffré de l'activité du contrôle interne en 2015 (118 thèmes de contrôles ont été affectés dans le Plan Départemental de Contrôle Interne), M. Orlianges nous indique que 14 audits internes et 6 audits extérieurs (3 EPLE et 3 régies d'Etat) ont été effectués.

En 2016, il est prévu 10 audits, 5 internes (3 postes comptables et 2 services de Direction) et 5 externes (2EPLE, 2 missions concernant l'Hôpital d'Aurillac et 1 mission en préalable à une convention allégée de partenariat avec la Ville d'Aurillac).

9) Questions diverses :

Les travaux en cours à la Cité Administrative d'Aurillac devraient être achevés en décembre 2016. Ce bâtiment pourrait accueillir, en plus du SIP, du SIE et du PRS, de nouvelles structures de la DGFIP, comme le SPFE.

Il devrait également accueillir, outre l'Inspection Académique, le CIO (Centre d'information et d'orientation), ce qui pose des questions sur un accueil commun dans ce bâtiment.

M. Moriceau nous informe de la mise en place de 2 groupes de travail, l'un pour la création du PCR, l'autre pour le SPFE.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Xavier Antony.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt